

Les 12 mois
du 1/4 h

SÉCURITÉ



2025

JUILLET

Travailler par forte chaleur

La sécurité avant tout !

- ✔ La chaleur peut provoquer des malaises graves : vigilance et hydratation sont essentielles.
- ✔ Boire au moins un verre d'eau toutes les 20 minutes, même sans soif.
- ✔ Adapter le rythme de travail : éviter les efforts physiques intenses aux heures les plus chaudes.
- ✔ Porter des vêtements légers, couvrants et respirants.
- ✔ Signaler immédiatement tout malaise ou comportement inhabituel.
- ✔ **NOUVEAU** : Décret en Conseil d'État n°2025-482 du 27 mai 2025, applicable au 1^{er} juillet 2025 : les entreprises sont désormais légalement tenues d'adapter les horaires, augmenter la fréquence des pauses, reporter les tâches physiques, et garantir un accès suffisant à de l'eau potable.



Intérêt du ¼ sécurité / valeur ajoutée :

- Chaque été, plusieurs centaines de malaises liés à la chaleur sont recensés dans les milieux professionnels (INRS).
- Prévenir ces risques permet d'éviter des arrêts de travail, des accidents graves, voire des décès.

La chaleur n'est pas qu'un inconfort : c'est un vrai risque professionnel. Boire, se reposer, adapter son rythme, c'est se protéger. Et veiller les uns sur les autres, c'est éviter des drames.

Depuis le décret du 27 mai 2025, ces mesures ne relèvent plus seulement du bon sens, elles sont **obligatoires**.

Animateur



Salarié

